



AG 2026-11 : Stade du Chambord – interdiction du 14 au 15 février 2026

Le Maire de la Commune de LEGÉ

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour des raisons climatiques et afin de préserver l'état des terrains de football sur le stade de LEGÉ, il est nécessaire d'interdire les matchs de compétition et les entraînements du Legé Football Club du samedi 13 février à 12 heures au dimanche 8 février 2026 à 20 heures ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Maire de la Commune de LEGÉ interdit tous les entraînements et matchs officiels de football sur les terrains du stade du Chambord à LEGÉ du **samedi 13 février à 12 heures au dimanche 8 février 2026 à 20 heures inclus.**

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au District Départemental de la Ligue de Football de Loire-Atlantique ainsi qu'au Président du Legé Football Club.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Extrait certifié conforme.
LEGÉ, le 12/02/2026

Le Maire de LEGÉ,
Thierry GRASSINEAU,



Publication effectuée le :